



Compte Rendu de la séance du Conseil municipal du 27 Février 2020

Convocation	20 Février 2020	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Affichage	20 Février 2020			
Réunion	27 Février 2020	15	9	14

L'an deux mille vingt, le vingt sept février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Annette CANDOTTO, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Annette CANDOTTO – Jacques DAMIEN - Sylvain HAMEL - Martial HAVARD – Jean-Pierre LEBOURG - Marie-Fernande PIGNE - Daniel SANNIER - Isabelle URSIN - Marie-Claude VAUDANDAINE.

Procurations :

Jean-Marc BELLAMY à Daniel SANNIER
Brigitte SIMON à Annette CANDOTTO
Jean-Marie ROYER à Sylvain HAMEL
Sylvie HUONNIC à Martial HAVARD
Armelle STEUX à Marie-Claude VAUDANDAINE

Excusée : Nathalie DUBUISSON

Secrétaire de séance : Jacques DAMIEN

Lecture et Approbation du compte-rendu de la séance de Conseil du 6 Décembre 2019

Il est donné lecture partielle du compte rendu de la séance du 6 Décembre 2019.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire fait état des décisions mises en œuvre par délégation au Maire par délibération du conseil municipal en date du 15/12/2018, depuis le dernier conseil municipal :

Décision

- Convention de partenariat avec Duclair concernant le Festival du Livre.

1- FINANCES

01 – Régie des transports : Compte de gestion 2019

Le rapporteur : Jacques DAMIEN

Vu la commission générale,

Le conseil municipal approuve le compte de gestion du budget de la régie des transports 2019, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité.

02 – Régie des transports : Compte administratif 2019

Le rapporteur : Monsieur Jacques DAMIEN
Vu la commission générale,

Monsieur Jacques DAMIEN expose aux membres du conseil municipal les éléments financiers du compte administratif 2019.

Monsieur Jacques DAMIEN, doyen de séance, fait procéder au vote pour l'approbation du compte administratif 2019.

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal approuve :
le compte administratif du 2019 du budget de la régie des transports.

1° Prend acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement		Fonctionnement	
Dépenses	Prévues : 14 752,88 € Réalisées : 14 752,88 €	Dépenses	Prévues : 40 315,73 € Réalisées : 32 394,64 €
Recettes	Prévues : 14 752,88 € Réalisées : 14 752,88 €	Recettes	Prévues : 40 315,73 € Réalisées : 33 576,62 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : 0,00€

Fonctionnement résultat de l'exercice 2019 : 1 181,98 € en excédent

Fonctionnement résultat de l'exercice 2018 : 562,85 € en excédent

Résultat de clôture 2019 : 1 744,83 € en excédent

2° Constate pour la comptabilité du budget de la régie des transports les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser sur la section INVESTISSEMENT

DEPENSES : Chapitre 21 : 0 €

4° Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité.

03– Régie des transports : Affectation des résultats

Le rapporteur : Monsieur Jacques DAMIEN

Vu la commission générale,

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un résultat de l'exercice 2019 en excédent de	1 181,98 €
- un excédent reporté de :	562,85 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 744,83 €
- un déficit d'investissement de :	0,00 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un besoin de financement de :	0,00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 744,83 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,00 €

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité.

04 – Commune : Compte de gestion 2019

Le rapporteur : Monsieur Jacques DAMIEN

Vu la commission générale,

Le conseil municipal approuve le compte de gestion du budget de la commune 2019, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité.

05 – Commune : Compte administratif 2019

Le rapporteur : Monsieur Jacques DAMIEN

Vu la commission générale,

Monsieur Jacques DAMIEN expose aux membres du conseil municipal les éléments financiers du compte administratif 2019.

Monsieur Jacques DAMIEN, doyen de séance, fait procéder au vote pour l'approbation du compte administratif 2019, hors de la présence de Madame le Maire.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2019 du budget de la commune.

1° Prend acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement		Fonctionnement	
Dépenses	Prévues : 1 071 907,00 € Réalisées : 292 730,29 €	Dépenses	Prévues : 1 726 599,03 € Réalisées : 835 145,65 €
Recettes	Prévues : 1 071 907,00 € Réalisées : 79 769,90 €	Recettes	Prévues : 1 726 599,03 € Réalisées : 998 684,01 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : - 212 960,39 €

Fonctionnement : 163 538,36 €

	Résultat CA 2018	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat final hors restes à réaliser
Investissement	1 816,19 €		- 212 960,39 €	- 211 144,20 €
Fonctionnement	812 168,13 €	- 33 773,10 €	163 538,36 €	941 933,39 €

Résultat final en excédent de 730 789,19 € hors restes à réaliser

Résultat avec les restes à réaliser : 663 148,29 €

2° Constate pour la comptabilité du budget de la commune les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité.

06 – Commune : Affectation des résultats

Le rapporteur : Monsieur Jacques DAMIEN
Vu la commission générale,
Vu l'état des restes à réaliser ci-dessous

	Résultat final hors restes à réaliser	Restes à réaliser en dépenses	Restes à réaliser en recettes	Clôture de l'exercice
Investissement	- 211 144,20 €	-211494,28 €	143 853,38 €	- 278 785,10 €
Fonctionnement	941 933,39 €			941 933,39 €
Excédent tenant compte des restes à réaliser				663 148,29 €

Le conseil municipal décide l'affectation des résultats suivants :

R001 report du résultat de clôture d'investissement	211 144,20 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	663 148,29 €
Affectation au compte 1068 :	278 785,10 €

Sur cet excédent net à hauteur de 663.148,29, Mme CANDOTTO souhaite apporter une explication. En effet, un point détaillé a été dressé et transmis aux membres de la commission générale faisant état de ce qui suit :

- Les bons de commande non soldés fin 2019 concernant uniquement le marché de travaux des nouveaux « garage et vestiaire » des ateliers municipaux s'élèvent à 211.494,28 €
le montant de ces travaux étant déjà pris en compte dans l'excédent brut
- Une liste de travaux, acquisition de matériel prévue dans le budget primitif 2019 et non engagée fin 2019 (dont les prestations de sécurité et d'architecte des ateliers, une prévision de subvention d'équipements aux organismes publics) s'élève à 481.250,00 €
- Une contribution communale aux travaux d'enfouissement d'éclairage public financés par le SDE et la MRN 100.000,00 €
- De nouvelles dépenses pour l'extension du cimetière, les ateliers Municipaux 55.000,00 €
Le montant des recettes restant à recevoir étant aussi pris en compte dans l'excédent brut 143.853,38 €

Par ailleurs, Mme CANDOTTO a souhaité faire un point sur la dernière loi de finances confirmant les modalités de la suppression de la taxe d'habitation, le maintien de l'application d'un taux pour les résidences secondaires (délibération en 2023) mais aussi les modalités des compensations. Ainsi, les maires recevront prochainement les règles de liens pour les taux de la taxe foncière du bâti et de la taxe foncière du non bâti prenant en compte la disparition de la taxe d'habitation.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité.

Demandes de subventions auprès de la DETR et de la DSIL pour le cimetière

Sans éléments chiffrés sur les travaux concernant l'agrandissement du cimetière, cette délibération est à reporter.

2- AFFAIRES GENERALES

Avis concernant le rapport sur le prix et la qualité des services eau et assainissement 2018 de la Métropole Rouen Normandie, qui n'avait pu être demandé au conseil municipal avant le 31 décembre 2019.

Présentation succincte des grands thèmes du rapport (Eau de la MRN)

- *Chiffres clés et faits marquants 2018*
- *Qualité des eaux distribuées* : % de conformité sur les paramètres microbiologiques, 99,91% et % de conformité sur les paramètres physico-chimiques, 99,15% (0,85% de non-conformité à cause de pesticides d'origine agricole), avec focus sur le secteur Nord Ouest où est intégré Hénouville
- *Programme des travaux réalisés* sur les réseaux d'eau potable ; focus sur Hénouville : suppression d'une canalisation PVC à La Fontaine.
- *Services du secteur Nord Ouest* : pour Hénouville le Haut, contrat prestation de service assuré par STGS (échéance du contrat le 31/01/2021) ; pour Hénouville le Bas, contrat prestation de service assuré par Eaux de Normandie (échéance du contrat le 31/12/2020). L'avis sanitaire global de l'Agence Régionale de la Santé qui analyse les prélèvements d'eau potable tout au long de l'année indique que la qualité de l'eau sur Hénouville est bonne tant sur le plan bactériologique que physico-chimique.
- *Service public Assainissement collectif et non-collectif*
- *Prix du service de l'Eau* : Evolution de la facture d'eau moyenne sur la MRN pour 120 m³ consommés : 3,35 €/m³ au 01/01/2015, 3,54 €/m³ au 01/01/2018 et 3,67 €/m³ au 01/01/2019. Le prix TTC de la facture d'eau sur Hénouville pour 120 m³ est passé de 426,27 € (3,55 €/m³) au 01/01/2018 à 434,19 € (3,62 €/m³) au 01/01/2019. Composantes de la facture d'eau potable à Hénouville au 01/01/2019 : abonnement 8%, consommation d'eau 29%, assainissement 36,5%, Agence de l'Eau Seine-Normandie 19,5%, TVA 7%. Ce prix est le même dans une cinquantaine de communes de la Métropole ; l'objectif de la Métropole est qu'à moyen terme le prix de l'eau dans l'ensemble de son territoire soit le même pour tous les habitants.
- *Le rôle de l'Agence de l'Eau Seine Normandie* (redevances perçues et aides accordées).

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL émet un avis favorable au rapport.

Interventions et Informations diverses :

M. Sannier présente les prochains travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable Grande Rue et Rue de l'Eglise, programmés entre le 2 mars et le 7 mai 2020.

M. Sannier évoque l'avancement des travaux concernant le chantier du garage et du vestiaire des services techniques municipaux. La charpente a été installée, le couvreur a commencé son œuvre mais M. Sannier évoque le retard de ce dernier qui aurait dû avoir terminé ses travaux le lendemain du Conseil Municipal, or ce ne sera pas le cas. M. Sannier suppose que les récentes conditions météorologiques sont probablement responsables de ce retard.

M. Sannier dresse, ensuite, la liste des tâches qui restent à réaliser dans le vestiaire :

- Le revêtement de sol
- Le faux plafond
- L'installation du réseau électrique
- L'installation d'un radiateur.

M. Havard présente son interrogation concernant la potentielle installation de câbles pour la fibre internet dans les ateliers. En effet, selon lui, il serait préférable d'y songer dès maintenant pour éviter d'y revenir, dans le futur. M. Sannier et Mme le Maire ont répondu à son interrogation en rappelant l'objectif principal de l'agrandissement des ateliers : le stockage des matériels.

M. Sannier précise au conseil qu'il vient d'être informé par le locataire de la situation du bâtiment communal du presbytère qui présente de multiples fissures murales, allant de bas en haut, sur le pignon ouest. Il y a également eu un écrasement de l'encadrement de la fenêtre à l'étage et suite aux dernières conditions météorologiques, la fenêtre s'ouvre très facilement et il est difficile de la refermer.

De plus, un mur intermédiaire du rez-de-chaussée de la partie rénovée après l'incendie survenu il y a quelques années est aussi fissuré.

Des réparations à envisager au niveau de ce bâtiment sont à intégrer à un nouveau dossier que la nouvelle équipe municipale devra prendre en compte.

Monsieur Damien fait part d'une interrogation qui a été soulevée à plusieurs reprises au sein de la commune : la légitimité de la présence de personnes, n'habitant pas la commune, sur la liste électorale. Monsieur Damien rappelle que cette question avait déjà été posée lors d'une inscription sur les listes électorales en 2018 et il précise qu'après avoir interrogé la préfecture, il lui a été indiqué l'existence de l'article L-11 du Code électoral stipulant :

Article L-2°

« Ceux qui figurent pour la deuxième fois sans interruption, l'année de la demande d'inscription, au rôle d'une des contributions directes communales et, s'ils ne résident pas dans la commune, ont déclaré vouloir y exercer leurs droits électoraux. Tout électeur ou toute électrice peut être inscrit sur la même liste que son conjoint au titre de la présente disposition. »

Madame le Maire souhaite faire deux interventions : l'une sur une partie des principaux dossiers en cours à poursuivre par la prochaine équipe et l'autre sur un bilan de fin de mandat en remerciant l'ensemble de l'équipe municipale.

- **Sur le personnel**

Mme Catherine Colangelo, secrétaire générale, sera de retour de congés de maternité le 18 mars. Le contrat des agents temporaires, pendant cette période, se termine le 31 mars 2020. Mme Maryline Cottard a été à la hauteur de la situation pendant cette période. Elle en a été remerciée.

- **L'inondation du 13 février dernier**

Le Grand Port Maritime de Rouen va entreprendre des travaux comme :

- La remise en état de la digue par apport de matériaux crayeux
- La remise à la côte du chemin au droit du secteur ayant subi la surverse

- **La Défense Extérieure Contre l'Incendie de l'habitation de M. HAROU**

Tous les travaux à faire relevant du règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie de la Seine-Maritime approuvé par le Préfet le 26 octobre 2017 devront faire l'objet d'inscription budgétaire conséquente. L'incendie, survenu dans la nuit du 26 au 27 décembre 2018, a provoqué de nombreux contacts entre les services de proximité, la direction de l'eau de la MRN, le G.P.M.R., M. HAROU, la mairie afin de trouver une solution de D.E.C.I.

M. HAROU a pris en charge une colonne d'aspiration à hauteur de 10.000€. Reste à régler l'accès à celle-ci par le bas de la chaussée Bertrand sur le chemin de halage. Après attache des différents services, un courrier va parvenir à la M.R.N et au G.P.M.R. afin de trouver une solution responsable.

- **L'enfouissement des réseaux rue du haut de l'Ouraille**

Une convention financière doit permettre de valider le montage financier qui est le suivant :

- Les réseaux électriques sont à 50% à la charge de la MRN et 50% à la charge de la commune d'Hénouville
- Le réseau éclairage public est à 100% à la charge de la MRN
- Le génie civil de télécommunication à 100% à la charge d'Hénouville

- **Les rétrocessions de voiries**

Le dossier a été ouvert depuis le début de l'année 2019 avec le service de proximité de la Métropole Rouen Normandie (MRN). Des échanges réguliers toute l'année ont permis un dernier point d'étape le 12 février 2020. Eléments versés dans le dossier concerné.

- **Convention pour enfouissement des réseaux – rue du Haut de l'Ouraille**

Il a été convenu que la MRN et la commune d'Hérouville participent à hauteur de 50% du montant restant à la charge de la commune de la Vaupalière suivant les clés de répartition suivantes : réseaux électriques : 50% MRN, 50% Hérouville, réseau d'éclairage public : 100% MRN, génie civil de télécommunication : 100% Hérouville.

- **L'enfouissement des lignes électriques**

Suite au retrait de la Métropole Rouen Normandie du Syndicat Départemental d'Electricité 76, 41 communes dont Hérouville ont décidé de conclure des conventions de gestion des enfouissements des réseaux avec la M.R.N. Par conséquent, la M.R.N. a effectué les travaux programmés par le S.D.E. à partir des sollicitations des communes. La commune d'Hérouville, à la fin du dernier mandat 2009/2014 n'avait pas pris rang dans le Plan Pluriannuel d'Investissement de la M.R.N. se terminant fin 2020. M. Daniel SANNIER a fait un travail de recensement des rues, lotissements concernés par les lignes aériennes. Ce recensement a été remis à la M.R.N. afin d'être intégré au P.P.I. 2021.2026. La M.R.N. et les communes concernées dont Hérouville devront s'accorder sur une planification globale. Le P.P.I. de la M.R.N. validé, des conventions seront élaborées et délibérées par le prochain conseil métropolitain et le prochain conseil municipal afin de confirmer les lieux concernés, le plan de financement, l'échéancier. A ce jour, la M.R.N. prend en charge 60% des travaux, les communes 40% pour le réseau électricité et 100% pour le réseau télécom. Fin décembre 2019, le compte administratif dégagera un excédent dont un montant de 100.000€ versés par le SDE et la MRN) devra être affecté à la prise en charge par la commune de ces travaux.

- **Cimetière**

Sur la procédure de reprise de concessions en état d'abandon : Après l'expiration du délai de trois ans prévu dans le code de législation funéraire (juillet 2020), lorsque les concessions sont toujours en état d'abandon, un nouveau procès-verbal sera dressé par le Maire, notifié aux intéressés. Puis, un mois après, le conseil municipal devra être saisi pour décider si les reprises des concessions sont prononcées ou pas. Ensuite, un arrêté prononcera la reprise des terrains affectés à des concessions. Un mois après, les matériaux, les monuments et emblèmes funéraires restés sur la concession devront être enlevés. Enfin, interviendra l'exhumation des restes des personnes inhumées. Cette dernière partie de la procédure peut demander au minimum 4 mois. L'agrandissement du cimetière est en cours de réalisation. Les contacts restent à poursuivre.

- **Le réseau fibre optique très haut débit**

La rencontre, début 2019, avec le responsable de l'installation de la fibre en mairie d'ORANGE, avait fait état d'une planification prévisionnelle de l'opération. Les travaux de génie civil pour la pose des armoires sont réalisés. Sur la route de Duclair, la pose de trois fourreaux a fait l'objet d'un arrêté de la MRN. Une particularité à suivre : en ce qui concerne la position géographique des hameaux de l'Ouraille et du Hamel (rue Auguste Ponty et rue du Hamel) les habitations seront raccordées à la fibre par le réseau que SFR collectivités va déployer sur la commune de la Vaupalière ; il s'agira d'un accord entre ORANGE et SFR pour respecter l'homogénéité des réseaux car les hameaux de l'Ouraille et du Hamel sont raccordés au cuivre par la Vaupalière. Il avait été convenu d'organiser une rencontre après la réalisation de la première étape.

- **La sécurité**

Un point précis a été effectué dans le dernier bulletin municipal en particulier sur les réalisations faites sur la RD67 (route de Saint-Martin-de-Boscherville) et la RD 982 (route de Duclair), la mise en place des radars pédagogiques. Bien entendu, d'autres dispositifs seront à poursuivre.

- **Concernant la COP 21 locale (de la M.R.N.)**

Nous nous étions engagés par délibération du 6 septembre 2018 sur notre contribution à la transition énergétique et climatique de la MRN en planifiant la mise en œuvre des engagements de la COP21 locale. Le Maire a signé le 29 novembre par convention cet accord. C'est dans ce cadre que, dans quelques semaines, un chargé de projets se rapprochera de la prochaine équipe afin d'échanger autour de nos engagements et de lui proposer un accompagnement adapté aux besoins.

Par ailleurs, Madame CANDOTTO fait un dernier bilan de la gestion globale de la période 2014/2020. Elle remercie les adjoints et les conseillers municipaux délégués, les élus qui ont travaillé sur tous les dossiers dans cette dernière période. C'est à partir d'une gestion saine que le programme d'investissement a pu être financé sans faire appel à l'emprunt, en diminuant les impôts pendant trois ans. Tous les thèmes ont été abordé comme la protection de l'environnement, l'urbanisation, la sécurité, la vie éducative, la culture, la vie associative, la solidarité, l'entretien du patrimoine, la communication, les bassins versants...

La séance est levée à 22h.

**Madame le Maire
Annette CANDOTTO**

Pouvoir de BELLAMY Jean-Marc à Daniel SANNIER	CANDOTTO CARNIEL Annette
DAMIEN Jacques	DUBUISSON Nathalie, excusée
HAMEL Sylvain	HAVARD Martial
Pouvoir de HUONNIC Sylvie à HAVARD Martial	LEBOURG Jean-Pierre
Pouvoir de ROYER Jean-Marie à Sylvain HAMEL	PIGNE Marie-Fernande
SANNIER Daniel	Pouvoir de SIMON Brigitte à Annette CANDOTTO
Pouvoir de STEUX Armelle à M-Claude VAUDANDAINE	URSIN Isabelle
VAUDANDAINE Marie-Claude	

